

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

**EXTENSION de CLASSEMENT n° 11/1
sur le PROCÈS-VERBAL n° 07 - A - 258**

Procès-verbal concernant : **Une cloison distributive de référence 1S11 H₂O à ossature métallique avec parements en simple épaisseur de plaques FERMACELL POWERPANEL H₂O.**

Demandeur : **XELLA SYSTEMES
CONSTRUCTION SECHE
30, rue de l'industrie
F-92563 RUEIL-MALMAISON Cedex**

Objet de l'extension : **Mise en œuvre de profilés acier de type 90/50.**

Durée de validité : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.
Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.
Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par le Laboratoire.
Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal, sauf mention explicite dans le texte.

**Cette extension de classement comporte 2 pages.
Seule la reproduction intégrale de ce document permet l'exploitation normale des résultats.**

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La présente extension autorise la mise en œuvre de profilés de type M90/50 de section 50 x 90 x 50 mm et d'épaisseur 6/10^{ème} en lieu et place des profilés de type CW75/50 de section 50 x 75 x 50 mm et d'épaisseur 6/10^{ème} mm.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Les conclusions citées ci-dessous sont basées sur l'étude des résultats de l'essai IBMB réf. 3115/0095-Ap ayant conduit à la rédaction de l'appréciation de laboratoire n° 07-A-258.

L'essai IBMB réf. 3115/0095-Ap concerne une cloison intérieure distributive à ossature métallique de type CW75/50 de section 50 x 75 x 50 et d'épaisseur 6/10^{ème} mm avec des parements en simple épaisseur de plaques de FERMACELL POWERPANEL H2O d'épaisseur 12,5 mm. Lors de cet essai les durées de satisfaction aux critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique étaient respectivement de 37 minutes et 26 minutes.

La mise en œuvre de profilés de type M90/50 en lieu et place des profilés de type CW75/50 tend à améliorer les performances de la cloison, vis-à-vis des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique.

Compte tenu des éléments ci-dessus la mise en œuvre de profilés de type M90/50 en lieu et place des profilés de type CW75/50 est autorisée pour un classement **EI30**.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les autres conditions sont celles du procès-verbal de référence n° 07-A-258.

4. CONCLUSIONS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes :

R	E	I	W		f	-	M	C	S	G	K
	E	I			30						
	E				30						

Aucun autre classement n'est autorisé.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 17 novembre 2011



Baila GUISSÉ
Responsable de Pôle
« Cloisonnements Verticaux »



Sébastien BONINSEGNA
Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2